



DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Développement et mise en place d'une application web- Projet de la Politique Urbaine Nationale pour la Tunisie

UNDP Tunisie	DATE : 29/09/2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ/2020/54

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre du Développement et mise en place d'une application web pour le compte du Projet de la Politique Urbaine Nationale pour la Tunisie (UN-Habitat), tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de peuvent être envoyées par email à l'adresse suivante : procurement.tn@undp.org ou déposées au bureau du PNUD à Tunis jusqu'au lundi 12 octobre 2020 à 16h30 à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement
A l'attention de : M. le Représentant Résident et en mentionnant la référence du dossier
« UNDP/RFQ/2020/54 – Développement et mise en place d'une application web pour le compte du
Projet de la Politique Urbaine Nationale pour la Tunisie (UN-Habitat) »

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] (Veuillez lier ceci au barème de prix)	N/A
Le dédouanement ¹ , si nécessaire, sera à la charge :	Du fournisseur/de l'offrant
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Les locaux du fournisseur
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	N/A
Distribution des documents de transport (en cas d'utilisation d'un transitaire)	N/A
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	43 jours ouvrables à compter de l'émission du bon de commande (BC) et la signature du contrat
Calendrier de livraison	Requis
Exigences en matière de conditionnement	N/A
Mode de transport	AERIEN TERRESTRE
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ³	Dinar Tunisien pour les fournisseurs locaux
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ⁴	Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Services après-vente requis	N/A
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Fermeture des bureaux, le 12 octobre 2020 à 16H30
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	Français

¹ Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

² Dépend des INCOTERMS. La suggestion visant à utiliser un service de messagerie privilégié par le PNUD n'est motivée que par la connaissance des procédures et des exigences en matière de documents qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement.

³ Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

⁴ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

Documents à fournir ⁵	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; - Présentation de l'entreprise - Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; - Les CVs détaillés de l'équipe intervenante selon les profils requis dans les termes de références ; - Planning de réalisation - Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 90 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Interdites
Conditions de paiement ⁶	100 % après réception de l'Application & des documents d'administration du site, Contrat d'hébergement, Attestation de validité, Support de formation et 30 jours après le dépôt de la facture
Indemnité forfaitaire	Sera imposée aux conditions suivantes : Pourcentage du prix du contrat par jour de retard est de 0.2% jusqu'à un plafond de 10% du montant du marché majoré par les avenants. Le nombre de jours maximum tolérable étant de 15 jours.
Critères d'évaluation	Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ⁷ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat
Le PNUD attribuera un contrat à :	Un seul fournisseur
Type de contrat devant être signé	Bon de commande Contrat de Services
Conditions particulières du contrat	Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de 15 jours

⁵ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

⁶ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

⁷ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Conditions de versement du paiement	<p>Inspection satisfaisante</p> <p>Une caution bancaire de garantie ayant une valeur de 10% du montant du marché est exigée à la signature du contrat et sera restituée 6 mois après la réception provisoire.</p>
Annexes de la présente RFQ ⁸	<p>Spécifications des biens requis (annexe 1) Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3).</p> <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</p>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁹	<p>Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

⁸ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁹ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Cahier des charges pour le développement et la mise en place d'une application web.

Projet de la Politique Urbaine Nationale pour la Tunisie

1. Objet du Projet :

Le Présent cahier des charges a pour objet le développement et la mise en place d'une application web bi-langue (Arabe/Français) pour consultation en ligne,

Les prestations à assurer par le concepteur sont les suivantes :

- I- Conception de l'application web.
- II- Assistance au démarrage de l'exploitation de l'application y compris les essais pour la vérification du bon fonctionnement.
- III- Gestion de l'application web et maintenance pendant 1 année.

2. Cibles et caractéristiques

Le projet doit viser les cibles suivantes :

2.1-Cibles principales :

- Les différents départements ministériels techniques centraux suivants :
 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
 - Ministère des Affaires Locales
 - Ministère de l'Environnement,
 - Ministère Affaires Sociales,
 - Ministère du Transport,
 - Ministère de Développement, de l'investissement et de la Coopération Internationale,
 - Ministère de la Santé,
 - Ministère de l'Industrie.
- Directions régionales des Ministères mentionnées ci-dessus et les offices de développement
- Les différentes agences foncières et leurs représentations déconcentrées : Agence Foncière d'Habitation, Agence Foncière Industrielle et Agence foncière touristique
- Les promoteurs publics : Société nationale immobilière de Tunisie (SNIT), Société de promotion des logements sociaux (SPROLS)
- Les collectivités locales et régionales
- Les citoyens
- Les Organisations de la société civile
- Les Agences du système des Nations unies et les agences de coopération internationale
- Les médias

NB : Les types de comptes utilisateurs (partenaires) sont au nombre de 07 selon les profils des partenaires mentionnés ci-dessous ; le nombre des comptes utilisateurs est estimé entre 300 et 500.

3. Prestation demandée :

Le contenu de l'application web est fourni par ONU-Habitat.

L'application Web sera développée en français, et en bi-langue (arabe, français) pour les rubriques suivantes : la page d'accueil, l'inscription, le chat, et les actualités.

Les activités et tâches, objet du présent cahier des charges, consistent à réaliser les prestations suivantes :

I. Conception de l'application web.

Charte graphique :

La charte graphique ainsi que les chartes ergonomiques et de navigation qui seront structurées et développées doivent être arrêtées d'un commun accord entre ONU-Habitat et le contractant, en compatibilité avec l'identité visuelle de l'ONU-Habitat.

ONU-Habitat doit valider la charte graphique présentée par le contractant.

Front office

L'application web comprendra les volets suivants :

Une Page d'accueil qui contient les informations suivantes :

- Les logos et les noms des partenaires
- Le titre du projet
- Le choix de langue (Français ou arabe)
- L'inscription des utilisateurs, gestion des comptes utilisateurs
- Un article de news avec un lien vers la rubrique *Actualités*
- Cette page contiendra une fonction Chat.

Menu Principal de l'application

Il est composé de cinq rubriques consultables sur une seule page (similaire au modèle Wikipédia).

- Rubrique n°1 : nommée *Présentation du projet de la politique urbaine nationale*
Elle consiste à présenter le projet aux utilisateurs et le contexte de la mise en place de l'application web (objectifs, cibles, calendrier des consultations)
- Rubrique n°2 : nommée *Livrables des différentes phases du projet*
Cette rubrique sera dédiée à la publication des rapports des différentes phases de la PUN
- Rubrique n°3 : nommée *Échanges interactifs autour du projet*
Cette rubrique sera dédiée aux différents acteurs (publics, privés, de la société civile, des citoyens) afin qu'ils/elles partagent leurs opinions, propositions et recommandations sur la Politique urbaine nationale en Tunisie avec la possibilité de partager des documents, images, etc.
- Rubrique n°4 : nommée *Documents de référence et Galerie*
Cette rubrique sera dédiée à la publication des photos, vidéos, liens presse et médias, les liens utiles et les documents de référence, les rapports et compte-rendu des ateliers et des séminaires organisés dans le cadre du projet de la PUN.
- Rubrique n°5 : nommée *Actualités*
Cette rubrique sera dédiée à la publication des Événements passés et futurs, leurs agendas, des actualités en lien avec les thèmes de la PUN.

Back Office :

A- Un accès aux administrateurs par login et mot de passe attribué à une personne physique. Cet accès renvoie à un navigateur internet qui permet de :

- Gérer les commentaires ajoutés par les inscrits, les rapports, les photos, les vidéos, etc.
- Gérer des fichiers téléchargeables.

1- La gestion des fonctionnalités :

- Ajouter, modifier et supprimer les rubriques, les documents, le contenu multimédias
- Consulter et produire des statistiques : nombre de visites, de documents, photos, vidéo et commentaires, de vues, etc.
- Accès aux statistiques détaillé par pages, documents, images, vidéo, ...
- Paramétrages FTP et Base des données (transfert des fichiers).
- Compatibilité de l'application avec les appareils mobiles IOS, Android, Microsoft, Mac os, pour les différents types d'appareils : smartphones, tablettes, Pc fixe et portables, etc.
- Elaborer et mettre en place un système de récolte et de création de contenu
- Elaborer et mettre en place un système de mise à jour de contenu (définir les processus, les validations et les fréquences).
- Fabriquer et paramétrer tous les outils de communication et de promotion de l'application web.
- Introduction des flux RSS.
- Simplicité de manipulation de la structure de l'application : création et gestion des menus et sous-menus ;

- Hiérarchisation et contrôle de l'ordre de l'affichage des rubriques et sous rubriques ;
- Personnalisation de l'ordre d'affichage ;
- Gestion de la mailing liste ;
- Gestion des administrateurs par profil : éditeurs, validateurs et publicateurs ;
- Gestion des publications du site web (versioning) et de sauvegarde (Backup) : possibilité de restaurer une version antérieure du site à une date et heure données ;
- Simplicité de référencement de l'indexation des pages du site dans les moteurs de recherche ;
- Gestion des mises à jour et plug-ins des extensions ;
- Le contenu devra être en conformité avec les normes, standards et bonnes pratiques en matière d'accessibilité et notamment avec les normes W3C/WAI (Web Accessibility Initiative / World Wide Web Consortium).

2- Gestion du contenu du site :

- Plan du site dynamique.
- Module arabe/français pour la page d'accueil, l'inscription, le chat, et les actualités ;
- Éditeur de texte et mise en forme graphique, logos ;
- Contrôle et validation des commentaires, des documents et des articles insérés par le public ;
- Net linking, Social bookmarking, Newsletters, Forums, Flux RSS, Chat, FAQ, Réseaux Sociaux;
- Publication de données sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...);
- Création d'événements sur Internet (Webinar, etc.) ;

3- Gestion du module des Actualités :

- Gestion des news et du contenu multimédias.
- Publication des événements et de l'agenda avec lien vers documents.

B- Un accès aux utilisateurs par login et mot de passe attribué après une inscription facile et valider par l'administrateur. Cet accès renvoie à un navigateur internet qui permet de :

- Consulter les documents disponibles sur l'application
- Commenter et échanger sur le contenu des différents documents à travers la fonction chat.

C- Référencement : (une prestation optionnelle)

Référencement automatique et Référencement naturel (AdWord)

II. Assistance au démarrage de l'exploitation de l'application y compris les essais pour la vérification du bon fonctionnement.

Une fois l'application est livrée, une phase de test et de réception provisoire est prévue, suivie d'une période de garantie d'une année (objet de l'article suivant) et après la prononciation de la réception provisoire suite à l'écoulement de la période de la garantie au cours de laquelle aucune réserve n'est maintenue quant au site développé ; on aura recours à la prononciation de la réception définitive.

Mise à part les tâches d'installation, d'intégration du Système de Gestion de Contenu (CMS), le contractant est tenu d'assurer une prestation de formation permettant le transfert de compétence vers l'équipe de l'ONU-Habitat.

Suite à cette formation, l'équipe de l'ONU-Habitat devra être capable d'assurer la maîtrise de tous les aspects fonctionnels et techniques des outils mis en place (administration, ajouts des mises à jour des plug-ins et extensions, paramétrage, utilisation, mise à jour, intégration des extensions, sécurité, insertion et suppression des rapports, extraire des données statistiques etc.)

III. Gestion de l'application web et maintenance pendant 1 année

Le contractant est tenu d'assurer un Accompagnement pendant 1 année régi par un contrat. Les travaux d'accompagnement consistent à :

- Accompagner le webmaster du projet tout le long de la période avec la fréquence de 20 interventions par mois.
- Assurer la maintenance du site, réparation des bugs, édition des pages et du contenu, paramétrage raffiné et avancé, gestion des backup et restauration, et tâches similaires.
- La durée d'une intervention est estimée en moyenne entre 2h et 4h par intervention.

- Les jours et les horaires par intervention sont en adéquation avec les horaires officiels de travail, sauf samedi, dimanche et jours fériés.

4. Hébergement

L'application web doit être hébergée chez un hébergeur fiable disponible 24/7, approuvé par ONU-Habitat avec gestion de restauration et backup et des comptes e-mails.

5. Durée, déroulement et lieu de la mission

La durée de la mission est estimée à 43 jours y compris les délais de validation par ONU-Habitat selon le tableau suivant :

Phase	Activité	Nombre de jour	Responsable
Conception de l'application web, insertion des données et livraison d'un document d'administration du site	Charte graphique	05	Contractant
	Front office	25	
	Back Office		
Validation de la conception	Charte graphique	05	ONU-Habitat
	Front office		
	Back Office		
Hébergement	Hébergement	02	Contractant
Test en ligne	Test de toutes les fonctionnalités	02	Contractant & ONU-habitat
Formation	Formation de l'équipe ONU-Habitat	02	Contractant
Réception provisoire	Réception provisoire	02	ONU-Habitat
Total		43 jours	
Assistance et maintenance pour une 01 année calendaire			

Le contractant s'engage de travailler en étroite collaboration avec ONU-Habitat d'une manière continue à distance avec la possibilité de réunions présentielle fréquentes à son bureau basé à Tunis.

6. Les Livrables de la mission

La liste des livrables à fournir lors de l'implémentation du projet est présentée dans le tableau ci-après. Cette liste est donnée à titre non limitatif, le contractant aura toute la latitude de la compléter éventuellement et ce conformément à la méthodologie d'implantation proposée et aux termes de référence du projet.

Phase	Activité	Livrable	Responsable
Conception de l'application web, insertion des données	Charte graphique	Application & document d'administration du site	Contractant
	Front office		
	Back Office		
Hébergement	Hébergement	Contrat d'hébergement	Contractant
Test en ligne	Test de toutes les fonctionnalités	Attestation de validité	Contractant & ONU-habitat
Formation	Formation de l'équipe ONU-Habitat	Support de formation	Contractant
Assistance et maintenance pour une 01 année calendaire		Contrat d'assistance	

Le soumissionnaire est tenu à fournir chaque livrable en (01) exemplaire pour la version proposée et une copie sur support informatique (CD-ROM). Tous les livrables seront fournis en langue française.

7. QUALIFICATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le présent cahier des charges s'adresse aux entreprises ou bureaux de consultants spécialisés dans les domaines de développement de logiciels orientés Web.

Le soumissionnaire doit proposer une équipe d'intervenants composée au minimum de 03 membres ayant une expérience confirmée dans les domaines de développement web.

- Chef du projet : Ingénieur informatique ou Master en informatique, avec une expérience confirmée dans le développement d'applications web (minimum 5 ans) et ayant développé des applications similaires (2 projets minimum) ;
- Assistant chef de projet : 1 Ingénieur informatique ou Master en informatique (minimum 3 ans) ayant travaillé sur et ayant développé des applications similaires (1 projet minimum) ;
- Graphiste : licence en graphisme, expérience de 4 ans en design de sites et applications web.

Joindre les CV (datés et signé en original), copie des diplômes et les documents justifiant la réalisation de projets similaires à la proposition financière.

Le soumissionnaire doit aussi :

- Justifier d'une expérience d'au moins 3 références dans la création des applications web
- Fournir une proposition technique
- Avoir une bonne connaissance du référencement
- Impérativement respecter les délais

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR¹⁰

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur¹¹)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : RFQ/2020/54 :

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Qté	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	Conception de l'application web, insertion des données	1			
2	Hébergement	1			
3	Test en ligne	1			
4	Formation de l'équipe ONU-Habitat	1			
5	Assistance et maintenance pour une 01 année calendaire	1			
	Prix totaux des biens¹²				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Offre de prix finale, totale et globale				

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

¹⁰ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

¹¹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

¹² La tarification des biens doit correspondre aux INCOTERMS indiqués dans la RFQ.

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Validité de l'offre de prix			
Garantie de 6 mois à partir de la réception provisoire			
Formation de Trois membres du staff technique sur la gestion et à la mise à jour du portail.			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont

normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de

valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.